EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 6

AVIS CONFORME DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PAR LE CCAS

Vu les demandes formulées par le CCAS ;

Vu l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ayant son siège social à Clermont-Ferrand, 1 rue Saint-Vincent, envisage de contracter deux emprunts. Ces emprunts seront contractés sur le budget de cet établissement.

Le premier emprunt permettra de financer des travaux de restructuration du Logements-Foyer « M et M Viple » à Clermont-Ferrand. Ce prêt, souscrit auprès de la CARSAT Auvergne, présente les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt	: 1 112 500 euros
Durée du prêt	: 20 ans
Périodicité des échéances	: échéances annuelles
Remboursement du capital	: Amortissement constant
Taux d'intérêt	: 0%

Le second emprunt permettra de financer la construction du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de l'EHPAD « Les Mélèzes » à Clermont-Ferrand. Ce prêt, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, présente les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt	: 720 000 euros
Durée du prêt	: 30 ans
Périodicité des échéances	: échéances trimestrielles
Remboursement du capital	: Amortissement constant
Taux d'intérêt	: 2,06%

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CCAS sollicite l'avis conforme du Conseil Municipal pour pouvoir souscrire ces prêts.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à ces demandes d'avis conforme.

DELIBERATION

Les propositions misent aux voix sont adoptées à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2015
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,

Françoise NOUHEN